

SAINT-DENIS, LE 17 AVRIL 2016

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES  
PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA RÉUNION  
7 avenue André Malraux – CS 21015  
97744 SAINT DENIS CEDEX 9

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DOMANIALE**

L'administrateur des finances publiques, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques de La Réunion,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu le code du domaine de l'Etat, notamment son article R. 150-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général des la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de La Réunion ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2016 portant désignation de M. Marc VAN-BELLE, administrateur des Finances publiques, en qualité de gérant intérimaire de la régionale des finances publiques de La Réunion à compter du 17 avril 2016 ;

**ARRÊTE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale :

Agents	Montant	
	Valeur Locative	Valeur Vénale
M. Eric AH-THIANE, administrateur des finances publiques adjoint	Sans limite	Sans limite
M. Olivier BINET, administrateur des finances publiques adjoint	Sans limite	Sans limite

<b>Evaluateurs</b> M. Christian PAUCHARD M. Michel ROMULUS M. Lilian SAVIRAYE M. Vincent VARIN M. Christian HO VAN Inspecteurs des finances publiques  Mme. Nathalie FESTIN-PAYET Inspectrice des finances publiques	100.000 €	500.000 €
---	-----------	-----------

**Art. 2.** – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**Art.3.-** Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de La Réunion.



Marc VAN-BELLE